

## Compte-rendu

### Question orale : "l'évaluation des sections spéciales de déradicalisation (Deradex) dans les prisons"

**Olivier Maingain (DéFI)** : Monsieur le président, monsieur le ministre, le plan d'action Prisons de 2015 a prévu la mise sur pied de deux sections spéciales de déradicalisation, dites Deradex, à la prison d'Ittre et à la prison d'Hasselt. Chacune dispose d'une capacité de vingt places et vingt-six agents de surveillance sont affectés à leur gestion. Elles comptent également des membres du personnel des services psychosociaux.

Au 1er avril 2017, la section spéciale d'Ittre aurait accueilli seize détenus déradicalisés – l'expression n'est pas la plus heureuse – et celle d'Hasselt dix. À côté de ces sections, ont également été prévues des prisons satellites pour ce type de mission: Lantin, Andenne, Gand et Bruges.

Aujourd'hui, les syndicats et associations nous demandent de nous renseigner sur la nécessité d'évaluer le travail effectué dans ces ailes de déradicalisation. Ils dénoncent plus particulièrement la facilité pour ces détenus de communiquer entre eux, l'absence de réel programme de déradicalisation au sein de ces sections, un manque de personnel mais aussi de formation et, enfin, l'absence de suivi des détenus à leur sortie de prison.

En commission du 26 avril 2017, vous nous annonciez que "l'évaluation de ces ailes spécialisées est en cours de finalisation. Les résultats de cette dernière ne sont donc pas encore connus". Un an et demi plus tard, nous ne disposons pas encore pleinement de toutes les informations quant à cette évaluation, ce qui a fait dire à la criminologue, Mme Marion Van San, dans une récente réflexion publiée par l'institut bruxellois Itinera, qu'il y avait peut-être lieu de dénoncer le manque d'évaluation des projets de déradicalisation.

Monsieur le ministre, pouvez-vous aujourd'hui nous préciser les résultats de l'évaluation effectuée pour les expériences déjà menées? Au 1er janvier de cette année, combien de détenus radicalisés se trouvent-ils dans les sections d'Ittre et d'Hasselt? Quand le travail de ces sections et des prisons satellites en matière de déradicalisation sera-t-il redéfini avec précision?

Combien de conseillers de religion islamique et de psychologues accompagnent-ils aujourd'hui les agents pénitentiaires dans leur mission? Le cadre prévu pour ces sections est-il complet? Chaque prison dispose-t-elle bien d'un référent radicalisme?

Le statut définissant les droits et obligations des officiers du culte et conseillers religieux et philosophiques a-t-il été mis en place? En commission du 26 avril 2017, vous affirmiez qu'un "arrêté royal relatif au statut des aumôniers des cultes reconnus, aux conseillers des cultes reconnus et aux conseillers moraux est actuellement en préparation. Il inclura des

dispositions sur les droits et devoirs de ces personnes". Qu'en est-il aujourd'hui? J'ai fait une recherche au Moniteur belge, je n'en ai pas trouvé trace mais peut-être que cet arrêté a été pris.

Les agents bénéficieront-ils d'une formation initiale mais également continue? Le Centre de formation pour le personnel pénitentiaire (CFPP) dispose en effet d'une formation sur la radicalisation de sept jours mais, selon les agents en place, celle-ci est insuffisante au regard de leur mission de contrôle et d'analyse des changements de comportements chez les détenus.

Toujours en commission du 26 avril, vous affirmiez également que "pour ce qui est de la formation du personnel, on investit actuellement surtout dans une formation de base la plus large possible pour tous les membres du personnel. D'autres modules de formation de perfectionnement sont encore à l'étude". Qu'en est-il aujourd'hui?

Enfin, de quel type de suivi les détenus radicalisés bénéficient-ils à leur sortie de prison? Est-il obligatoire ou facultatif? Ce suivi se fait-il en concertation avec les entités fédérées?

**Koen Geens, ministre:** Monsieur le président, monsieur Maingain, les sections spéciales de déradicalisation Deradex sont en cours d'évaluation. Le but de ces sections reste "containment is engagement - normalisation". Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, huit détenus radicalisés se trouvaient dans la section Deradex de Hasselt et quinze dans celle d'Ittre.

Pour les sections Deradex, les critères ont déjà été définis dans le passé et sont clairs en ce qui concerne le profil des détenus. Pour les prisons satellites, l'administration travaille sur un nouveau cadre, en concertation avec les Communautés, afin de définir la mission et la vision pour les établissements satellites.

Le cadre des conseillers islamiques se compose de vingt-sept équivalents temps plein; trentequatre personnes ont été nommées et deux demandes sont en cours.

En ce qui concerne la base légale relative au statut des aumôniers, je vous confirme qu'elle a été votée et signée avant le congé de Noël, lors de la séance plénière de la Chambre du 17 décembre. Pour l'instant, on prépare les arrêtés royaux de concert avec la ministre du Budget.

À Ittre, un psychologue et un assistant social ont été engagés et les prises en charge des détenus Deradex sont réparties sur les personnes du service psychosocial qui ont suivi une formation. Des concertations régulières sont menées entre les différents services lors de la détention.

En 2015, le personnel a reçu une formation approfondie afin de transformer les sections Deradex en centres d'expertise. Un module elearning concernant la radicalisation en prison

est achevé et sera déployé dans deux prisons pilotes début 2019 en commençant par la prison de Malines à partir d'aujourd'hui. J'ai personnellement vérifié ce matin le lancement de ce module.

Un plan de reclassement pour les détenus est rédigé avec l'encadrement du service psychosocial de l'établissement pénitentiaire. Tenant compte des différentes problématiques, il propose la mise en place de mesures adaptées.

Avant le départ des détenus radicalisés de la prison, il y a un flux de renseignements informant tous les partenaires de sécurité compétents et les Communautés.

Les task forces locales reçoivent toujours un rapport rédigé par le SPS, l'OCAM et la VSSE. Les Communautés cèdent les dossiers aux services d'accompagnement extra-muros. Les services des maisons de justice sont habilités à transmettre des informations plus détaillées concernant le suivi post-détention.

**Olivier Maingain (DéFI):** Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à ma question de savoir si chaque établissement pénitentiaire dispose d'un référent radicalisme.

Par ailleurs, je tiens à vous remercier pour les éléments factuels que vous avez apportés et qui méritent notre attention.

J'entends qu'on est toujours en cours d'évaluation. Je rappelle qu'on parlait déjà en avril 2017 de l'évaluation des premières mises en œuvre des sections spécialisées pour accueillir les détenus déradicalisés ou à déradicaliser. Pourriez-vous me dire quand cette évaluation pourra aboutir? Je vous rappelle qu'il en était déjà question en 2017. Depuis, presque deux ans se sont écoulés. Il serait intéressant de savoir si l'administration pénitentiaire ou d'autres services ont fixé des objectifs concrets. Comme un certain nombre de détenus quittent maintenant les sections spécialisées, il y a peut-être lieu d'avoir une évaluation précise. Disposez-vous d'éléments à ce sujet?

**Koen Geens, ministre:** L'évaluation est aussi une affaire permanente dans la mesure où la libération provisoire ou définitive de certaines personnes radicalisées nous apprend, par expérience, énormément de choses sur la coopération avec les task forces locales et les cellules intégrées de sécurité.

Pour ce qui concerne l'isolement et la question de savoir qui doit en faire l'objet ou non, je crois pouvoir dire que nous aurons de nouvelles informations dans les mois qui viennent. En effet, suite au drame qui s'est produit à Liège avant l'été 2018, nous avons décidé de mettre au point un système encore meilleur de détection (coopération Selex et OCAM). Si nous sommes, vous et moi, toujours là fin mars, il serait sans doute opportun que vous me réinterrogez à ce sujet. Si tel ne devait pas être le cas, ce sont d'autres personnes qui traiteront ce dossier.